

mes parlementaire, électoral et de redistribution. Dans le cadre d'une Chambre élargie et de circonscriptions plus petites, des minorités depuis trop longtemps sous-représentées au Parlement pourraient plus facilement faire nommer des candidats au sein des principaux partis et remporter les élections. Des groupes qui se définissent par la race ou l'origine ethnique, comme les autochtones et les immigrants urbains qui sont venus s'établir au pays après la Seconde Guerre mondiale, trouveraient peut-être plus facile de s'intégrer socialement au régime politique s'ils pouvaient poser leur candidature dans des circonscriptions plus petites, plus concentrées et moins diversifiées, où leur importance électorale relativement plus grande aurait de plus fortes répercussions sur les résultats des élections.

Je cite encore à la même page:

Dans une Chambre élargie, les femmes également auraient plus de facilité à remporter des élections. D'après les résultats de 1980, les candidates ont plus de chance d'être élues dans de petites circonscriptions. Dans le passé, la taille de l'Assemblée législative n'a probablement jamais été invoquée pour expliquer la réussite politique des femmes.

Finalement, je résume la conclusion du travail du professeur Courtney et je n'en ai pour à peine trois minutes.

Si toutefois l'augmentation graduelle de la taille de la Chambre des communes suit les prévisions inhérentes à la méthode de l'amalgame, le régime politique pourrait en tirer des avantages non-électoraux au titre de la représentation. Étant donné qu'elle prévoit l'accroissement graduel de la députation, la méthode de l'amalgame est davantage fidèle au principe démocratique de la représentation proportionnelle à la population et aux régions peu peuplées des grandes provinces. L'élargissement de la Chambre peut améliorer le taux de participation des électeurs, l'engagement et la participation politique des citoyens, ainsi que la réussite électorale des femmes et des groupes minoritaires.

Voilà qui fait la beauté et l'utilité de la méthode de l'amalgame que je m'étais efforcé de défendre en deuxième lecture.

Le gouvernement actuel, par sa précipitation, par un texte législatif mal construit, par son impulsion peut-être électoraliste, sous le couvert de fausses économies, rend un mauvais service au Canada et particulièrement à ses minorités, à ses régions les moins nanties.

J'inviterais le sénateur Flynn à lire et relire la déposition du sénateur Courtney devant le comité de la Chambre des communes...

**Le sénateur Flynn:** Le sénateur qui?

**Le sénateur Corbin:** Professeur Courtney, je m'excuse.

Quel est le prix de la démocratie? Trop cher, nous dit le gouvernement actuel!

Nous sommes loin, aujourd'hui, de l'esprit qui animait les Pères de la Confédération. Le pouvoir grise absolument!

J'ai beaucoup parlé et argumenté pendant l'étude du projet de loi.

Bien que j'ai eu la satisfaction d'avoir forcé le gouvernement à voir le bien-fondé de mes critiques et réussi à lui

extraire la promesse formelle que le texte sera corrigé plus tard, je conclus en répétant...

**Le sénateur Flynn:** Possiblement...

**Le sénateur Corbin:** Alors, sénateur Flynn, vous contredisez donc le ministre.

**Le sénateur Flynn:** Non, vous lirez le rapport.

**Le sénateur Corbin:** Je retiens ce commentaire. Je préfère m'en tenir à ce qu'a dit le ministre en comité.

**Le sénateur Flynn:** Il a dit qu'il le soumettrait pour étude et non pas autre chose. Ce sont des fausses représentations, comme la plupart de vos propos cet après-midi!

**Le sénateur Corbin:** Sénateur Flynn, calmez-vous un peu, vous aurez la chance de prendre la parole lors de la clôture du débat.

Avant de prendre la parole, cependant, vérifiez ce qu'a dit le ministre, M. Hnatyshyn, en comité.

**Le sénateur Flynn:** Je l'ai entendu et je l'ai compris!

**Le sénateur Corbin:** Oui, de la même façon que vous aviez compris le débat à la Chambre des communes avant Noël. C'est excellent comme compréhension!

Je conclus en répétant que nous aurions pu profiter de l'expertise d'autres témoins pour bonifier ce projet de loi, n'eût été de l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de nos têtes collectives de sénateurs.

On nous a fait ce genre de chantage l'an dernier. On aimerait bien nous soumettre à ce genre de chantage encore cette fois-ci; mais non, cela ne marchera pas.

Quelqu'un a dit, quelque part, que l'électorat se donne les députés qu'il mérite. Le Sénat fut établi pour protéger les intérêts provinciaux et régionaux et pour protéger les Communes contre ses excès. Malheur au gouvernement qui brusque les Communes et n'écoute pas le Sénat: les électeurs s'en souviendront!

Je vous remercie, honorables sénateurs.

(Au nom du sénateur MacEachen, le débat est ajourné.)

● (1510)

[Traduction]

## LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE LA LOI SUR L'ACCISE

PROJET DE LOI MODIFICATIF—2<sup>e</sup> LECTURE

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Simard, appuyé par l'honorable sénateur David, tendant à la 2<sup>e</sup> lecture du projet de loi C-80, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'Accise, ainsi que d'autres lois en conséquence»—(L'honorable sénateur MacEachen, C.P.).

**L'honorable Allan J. MacEachen (leader de l'opposition):** Honorables sénateurs, il y a quelques semaines, j'ai lu une lettre que l'honorable Donald Fleming a envoyée au *Globe and Mail* à la suite de la parution d'une critique de ses mémoires politiques faite par M. Peter Newman, ce qui m'a rappelé que lorsque M. Fleming parlait à la Chambre des communes, il disait aux députés ce qu'il allait dire avant de le dire. J'ai toujours trouvé que c'était une habitude utile parce que tout le